



Doc. 16422
24 juin 2026

La pornographie violente: un test pour les droits humains

Amendement¹ n° 29

M. Rónán MULLEN, Irlande, Groupe du Parti populaire européen

Dans le projet de recommandation, à la fin du paragraphe 4.1, insérer les mots suivants:

«, ainsi qu'une initiative destinée à renégocier la Convention internationale pour la répression de la circulation et du trafic des publications obscènes, qui date de 1923, en vue de la mettre à jour;»

Déposé par:

MULLEN Rónán, Irlande, PPE/DC
EDER-GITSCHTHALER Andrea, Autriche, PPE/DC
GRAF Martin, Autriche, CEPA
JABŁOŃSKI Paweł, Pologne, CEPA
LEIGH Edward, Royaume-Uni, CEPA
LIBICKI Jan Filip, Pologne, PPE/DC
MITREA Dumitrina, Roumanie, CEPA
SÁNCHEZ GARCÍA José María, Espagne, CEPA
TIBLOM Victoria, Suède, CEPA
VASILEVSKA Ivanka, Macédoine du Nord, PPE/DC
VOKSHI Albana, Albanie, PPE/DC
WIECHEL Markus, Suède, CEPA

1. 2026 - Troisième partie de session

